

1 – Objet de l’avis d’appel à concurrence :

La Commune de Dinard lance le présent avis d’appel à la concurrence afin de sélectionner les exploitants qui proposeront la candidature la mieux appropriée pour l’occupation des emplacements dédiés aux manèges et aux activités de loisirs.

2 – Désignation et modalités d’occupation du domaine public :

Désignation	Superficie	Condition spécifique	Redevance annuelle
Place Rochaid	80 m ²	Manège tout public, type Carrousel	2 100 €
Place Rochaid	55 m ²	Activités ludiques	1 500 €
Parking du Pool d’Emeraude	20 m ²	Manège pour tous petits	2 100 €
Parc Roger Vercel *	80 m ²	Manège pour enfants	1 500 €
Digue de l’écluse	180 m ²	Activités ludiques	2 100 €
Parc de Port-Breton (Partie basse)	20 m ²	Manège tout public, type Carrousel	500 € (fluides non inclus)
Esplanade du Prieuré	55 m ²	Activités ludiques	600 €

4 – Durée de l’occupation sur le domaine public : du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2024.

5 – Conditions :

- Versement d’une redevance à la Commune
- Autorisation préalable de la Commune si un changement de gérant intervient durant les 3 ans sans changement d’activité
- Aucune vente de produits autorisée sur l’emplacement occupé.
- * Excepté parc Roger Vercel, vente autorisée (type confiseries et boissons fraîches). Une attention particulière devra être apportée à l’aspect esthétique du stand.

6 – Critères de choix :

- Aspect extérieur – Esthétique : intégration harmonieuse dans l’environnement
- Aménagements proposés par le candidat
- Prix de l’activité proposée et temps dédié au tour et/ou l’activité
- Respect de l’environnement et entretien de l’espace loué
- Périodes et horaires d’ouverture proposés par le candidat. Particularité des horaires pour le Port-Breton (A titre indicatif : du 01/04 au 30/09 de 08h30 à 22h00 et du 01/10 au 31/03 de 08h30 à 18h00)

7 – Composition du dossier :

- Demande d’occupation du domaine public – Manèges et activités de loisirs (**téléchargeable sur le site internet de la Commune www.ville-dinard.fr**)
- Procès-verbal de contrôle suivant l’activité
- Extrait K bis
- Dossier de présentation du projet relatif à l’aménagement de l’activité proposée (photos et plans), ainsi que son fonctionnement (prix, temps du tour, horaires...)

8 – Date limite de réception de demandes : 18 décembre 2020 à 12h00

9 – Adresse de transmission des demandes :

Commune de Dinard - SJE – 47, bd Féart – BP 90136 – 35801 DINARD Cedex – www.ville-dinard.fr

Personne référente : Vanessa DEMETS (02.99.16.31.15) – vanessa.demets@ville-dinard.fr